Avenant N°1

AVIS DE COURSE

Du 28 avril au 4 mai 2021

Grade 3

Les textes en vert sont à ajouter à l'AC

Les textes en rouge barré sont à supprimer de l'AC

1. Règles.

La régate sera régie par :

1.3 La partie B,section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, entre 19h et 5h UTC

1.5 Les Réglementation Spécifique Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3 avec radeau de survie.

Les REV (Règles des Equipements à la Voile) 2021-2024

3. Admissibilité et inscription.

3.7 - **Prise en compte du Risque Covid19** ***[DP]***

Se référer à l'annexe Protocole Sanitaire, partie intégrante de l'Avis de Course

5 - Programme.

~~5.1 Une conférence de presse est prévue le vendredi 2 avril 2021 à 15h (hôtel Ibis, 66 Boulevard des Océanides 44380 Pornichet)~~

5.2 Les bateaux et les skippers doivent être présents à Pornichet le **Mercredi 28 avril 2021 avant 10h00.**

(Application de l'article du règlement Mini 2021)

5.3 Programme

- **Mercredi 28 avril**

  14h à 18h : Accueil au PC Course de Pornichet Confirmation des inscriptions, contrôles du matériel de sécurité.

  Chaque concurrent devra alors présenter les documents cités dans l'article dans le règlement Mini 2021.

  ~~18h30 : Pot d'accueil.~~

- **Jeudi 29 avril**

  9h à 18h : Confirmation des inscriptions, contrôles du matériel de sécurité

  ~~19h30 : Soirée LACL et repas des équipages~~

- **Vendredi 30 avril**

9h à 18h : Confirmation des inscriptions et contrôles du matériel de sécurité
~~12h30 : Brunch HSD~~
18h: Briefing skipper en visio
19h: Briefing bizuth en visio

- **Samedi 1er mai**

~~7h30 : Petit déjeuner des skippers~~
8h30 : Briefing météo en visio
13h : Départ en baie

- **Mardi 4 mai**

12h : Proclamation des résultats ~~et cocktail de clôture.~~

6 - Instructions de Course.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, seuls les moyens digitaux seront utilisés comme « Tableau Officiel » ~~au même titre que l'affichage physique~~. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.
Les instructions de course seront :

- ~~Distribuées lors de la confirmation des inscriptions.~~
- ~~Affichées selon la Prescription Fédérale~~.
- Disponible en version électronique à l'adresse suivante : www.la-cl.com

11 - Visites de sécurité.

11.1 Les visites de sécurité auront lieu avant le départ de Pornichet, elles seront sur rendez-vous via le lien suivant (un complément d'information sera précisé ultérieurement).
11.2 La présence du skipper est obligatoire lors du passage des contrôleurs.

19 - Obligation de représentation des concurrents. *[DP]*~~-~~

Les concurrents devront être présents aux briefings. Se référer à l'annexe Protocole sanitaire.
~~et réceptions officielles dont le calendrier sera communiqué ultérieurement, et affiché au tableau officiel (physique et électronique).~~
~~Pour toute infraction à cette règle, le concurrent fautif pourra être pénalisé.~~

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables pour la sécurité et/ou la sportivité de la course.